VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

PG/VG

ARRETE INTERDISANT LE STATIONNEMENT DE TOUS VEHICULES RUE JEAN BRACCO ET BOULEVARD D'ALSACE LORRAINE A LA HAUTEUR DU JARDIN DE L'OLIVAIE LE SAMEDI 24 MAI 2025 DE 07H00 A 20H00 A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « UNE JOURNEE AU JARDIN »

N° : 250518 **DATE D'AFFICHAGE :** 13 MAI 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, article R417-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules à l'occasion de la manifestation « UNE JOURNEE AU JARDIN » le samedi 24 mai 2025 de 07h00 à 20h00,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement des véhicules est interdit rue Jean Bracco et boulevard d'Alsace Lorraine à la hauteur du jardin de l'Olivaie le samedi 24 mai 2025 de 07h00 à 20h00.

Article 02 : La fourrière pourra être appelée pour les véhicules en infraction et les frais seront intégralement pris en charge par le propriétaire du véhicule.

Article 03 : En cas de mauvais temps, l'arrêté sera valable pour le jour où la manifestation aura été reportée.

Article 04 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Article 05 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, M. le Chef de Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer, qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 13 MAI 2025

Le Maire,
Roger ROUX